

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE BOURHA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-TSANAGA DIVISION

BOURHA COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/C-BHA/CIPM/2026 DU 19/06/2026
LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION
DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE WATIR DANS LA COMMUNE DE BOURHA,
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BIP MINSANTE, Exercice 2026

REFERENCES BUDGETAIRES

Autorisation de dépense :IU

Imputation budgétaire :

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des travaux en titre, le Maire de la Commune de Bourha, Autorité Contractante lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Bourha un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation du CSI de WATIR dans la Commune de Bourha, Département du Mayo-tsanaga, Région de l'extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

- Installation du chantier
- Divers casses sur mur et sol
- Maçonnerie et Béton en élévation
- Charpente - Couverture
- Menuiserie métallique et aluminium
- Electricité et Sanitaire
- Peinture – Vitrerie
- Equipement

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de deux (02) mois.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres consistent en un (01) unique lot.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Onze millions (11 000 000) F CFA.

6. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à égalité des conditions à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics. La participation des entreprises sous forme de groupement est admise conformément à la réglementation.

7. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP MINSANTE, Exercice 2026.

Autorisation de dépense :

Imputation budgétaire :

8. Cautonnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission accompagné du récépissé de la CDEC d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **Trois cent mille (300000) Francs CFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures et jours ouvrables au **Secrétariat du Maire de Bourha** dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au **Secrétariat du Maire de Bourha et au JDM** dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **trente mille francs (30 000) francs CFA**, payable au Trésor Public ou à la recette municipale de la commune de Bourha.

11. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont un (01) l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au **Secrétariat du Maire de la Commune Bourha** au plus tard le **.../.../2026 à 10 heures**, heure locale.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07/AONO/C-BHA/CIPM/2026 DU
19/06/2026 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE
REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE WATIR DANS LA COMMUNE
DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.
*"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"***

12. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission accompagné du récépissé de la CDEC établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Trois cent mille (300 000) FCFA** et valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission accompagné du récépissé de la CDEC délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le **17/ 07/2026 à 11 heures** dans la salle de délibération de la Commune de Bourha.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1. Pièces administratives

- Dossier incomplet (absence d'une pièce)
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif
- Absence de la catégorisation dans le domaine
- Absence de la caution de soumission et du récépissé de la CDEC

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%)

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur **39 critères essentiels** jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur **3 critères** ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur **16 critères** ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur **2 critères** ;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur **12 critères** ;
- Situation financière supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel (**4 000 000 F CFA**), références de l'entreprise et Chiffre d'affaire annuel de l'Entreprise sur **6 critères** ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Références prix et attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables au service du MO et de la Bénoué et pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants :

18. Additif à l'Appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO.

Ampliations :

- ARMP/EXT-Nord (pour publication et archivage)
- C/SDPE-Mayo-tsanaga
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono

Bourha, le 19 JUIN 2026

Le Maire de la Commune de Bourha
(Autorité contractante)

